

Les services-conseils subventionnés : une opportunité à saisir pour mieux rentabiliser votre entreprise agricole



Par Katéhé Traoré, coordonnateur du Réseau Agriconseils Outaouais

Les réseaux Agriconseils agissent à titre de guichets uniques de services-conseils auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires.

À l'échelle du Québec, plus de 2 000 conseillers reconnus par les réseaux Agriconseils interviennent dans des domaines divers : pratiques agroenvironnementales, techniques de productions agricoles (pratiques culturales et pratiques d'élevage), gestion et soutien aux gestionnaires, transformation et mise en marché de proximité.

Les services-conseils fournis par ces conseillers sont subventionnés par les réseaux Agriconseils à des taux variant entre 50 % et 85 %. Le taux de 85 % est accordé aux entreprises certifiées biologiques (ou en conversion) et aux entreprises qualifiées pour la relève et le démarrage. Aussi, chaque réseau Agriconseils identifie des priorités régionales subventionnées au taux de 75 %.

Toutes les entreprises agricoles et agroalimentaires en activité et enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont éligibles aux aides financières. Pour la période 2018-2023, chaque producteur agricole dispose d'une enveloppe d'aide financière de 30 000 \$ en services-conseils, bonifiée à 40 000 \$ pour les producteurs en relève-démarrage ainsi que pour les entreprises de production biologique ou en conversion vers la production biologique. Certains producteurs utilisent au maximum cette enveloppe, d'autres peu ou pas du tout. Nous invitons tous les producteurs agricoles à utiliser au maximum les services-conseils pour mieux rentabiliser leur entreprise.

Que vous soyez un producteur qui désirez recevoir de l'aide ou un dispensateur qui souhaitez faire partie des conseillers reconnus, communiquez avec le réseau Agriconseils de votre région au **1 866 680-1858**.

Les aides financières offertes par les réseaux Agriconseils sont rendues possibles grâce au Programme services-conseils 2018-2023, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, selon une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

2021-05